



Québec, le 1^{er} juin 2021

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires ainsi que des établissements d'enseignement privés,

Le premier ministre a annoncé aujourd'hui que toutes les régions qui se trouvent encore au palier d'alerte rouge passeront au palier orange le 7 juin prochain.

Ainsi, à compter de cette date, les mesures suivantes s'appliqueront aux régions administratives de **Montréal**, de **Laval**, de l'**Estrie** (MRC du Granit), de la **Chaudière-Appalaches** (MRC de Montmagny, de L'Islet, de Beauce-Sartigan et de Robert-Cliche) de même pour la région du **Bas-Saint-Laurent** (MRC de Rivière-du-Loup, des Basques, de Témiscouata et de Kamouraska):

L'enseignement sera offert, en présence et à temps plein, à tous les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, incluant ceux du 2^e cycle du secondaire.

Pour les élèves de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes, les services éducatifs pourront reprendre en présence dans les centres, selon les modalités et horaires prévus.

Le port du masque d'intervention sera requis en tout temps en classe, dans les aires communes et lors des déplacements, et ce, pour tous les élèves à l'exception de ceux du préscolaire.

Quant à elles, les régions administratives du **Bas-Saint-Laurent** (à l'exception des MRC de Rivière-du-Loup, des Basques, de Témiscouata et de Kamouraska), du **Saguenay–Lac-Saint-Jean** et de la **Mauricie–Centre-du-Québec** passeront au palier d'alerte jaune.

Ainsi, les mesures susmentionnées concernant la présence en classe à temps plein s'appliqueront à ces régions. Par ailleurs, le port du masque ne sera plus requis pour les élèves des 1^{er} et 2^e cycles du primaire. Pour les élèves du 3^e cycle du primaire, du secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, le port du couvre-visage ne sera requis que lors des déplacements, dans les aires communes et dans le transport scolaire.

Québec

1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-3810
Télécopieur : 418 644-4591
www.education.gouv.qc.ca

Montréal

600, rue Fullum, 11^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-3788
Télécopieur : 514 873-1082

Enfin, les régions administratives de l'**Abitibi-Témiscamingue**, de la **Côte-Nord** et du **Nord-du-Québec** passeront au palier d'alerte vert. Hormis les [orientations quant à la tenue des cérémonies de fin d'année](#), aucune restriction ne s'appliquera à ces régions en ce qui a trait à l'organisation scolaire. Toutefois, les mesures de désinfection demeureront et il sera toujours recommandé d'éviter les contacts sociaux non nécessaires.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter les documents [Mesures sanitaires à observer selon le palier d'alerte régionale en vigueur](#), [À l'école, je me protège et je protège les autres!](#) de même que la page « [Éducation des adultes et formation professionnelle](#) ».

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,



Alain Sans Cartier